

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 04/2026

OBJET :	REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET CCAS				
<i>Nomenclature :</i>	<i>7.1 Décisions budgétaires</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	10	10			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Nadège VALENTI				

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodja PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Nadège VALENTI, Adrien FONTAINE, Nicolas BERGER, Ginetto ANZIL, Laetitia GLORIAU et Maurice MICAULT.

Absents ayant donné pouvoir :
Néant.

Absents excusés :
Mesdames Sandrine BELIN, Jeanne GAZEAU et Carole CHOQUET.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
POUVOIR : 0
PRESENTS A LA SÉANCE : 10
Date de convocation : 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités prévoyant que le Conseil d'Administration peut, avant l'adoption du Compte Financier Unique, reporter de manière anticipée les résultats au budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi que la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget visés par la Comptable publique ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant les résultats de fonctionnement à la clôture des comptes 2025 du budget CCAS ;

Il est proposé la reprise anticipée des résultats suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
CCAS	31 542,55 €	15 222,16 €	-16 320,39 €	31 407,62 €	15 087,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat 2025 cumulé
CCAS	6 960,84 €	9 905,83 €	2 944,99 €	2 392,79 €	5 337,78 €

REPRISE ANTICIPEE DES RÉSULTATS

Fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 15 087,23 €

Investissement : Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 5 337,78 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- approuve la reprise anticipée des résultats comme proposée (document annexé).

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 4 mars 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,


Pierre GUBLIN

La secrétaire de séance,



Nadège VALENTI